



<u>Accueil</u> <u>Actualités</u> Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

Journal Officiel

Arrêté n°2019-212/PR/MTRA portant adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2020 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

GG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU La Constitution du 15 septembre 1992;



Accueil Actualités Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

Journal Officiel



d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;

VU Le Décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 modifiant le Décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;

VU Le Décret n°2019-90/MTRA modifiant le Décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 5 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 5 mai 2019 portant nomination des membres du gouvernement ;

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères;

VU Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2019 ;

VU La Délibération n°6/DB/CA/2019 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant adoption du budget prévisionnel 2020 ;

SUR Proposition du Ministre du Travail Chargé de la Reforme de l'Administration.

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17/12/19.

ARRÊTE

Article 1 : Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'établit comme suit :

- Recettes totales prévisionnelles......27 946 027 429 FDJ
- Dépenses totales prévisionnelles......24 146 944 147 FDJ
- Résultat...... 3 799 083 282 FDJ

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 24/12/2019

Le Président de la République, chef du Gouvernement



Accueil Actualités Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

 (\uparrow)



Copyright © 2022 Présidence de la République - tout droit reservé. Réalisé par l'ANSIE

